



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2026-012

Séance du 19 janvier 2026

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 0 - Votants : 23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE THORENS-GLIERES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J.-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M.-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J.-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J.-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J.-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : -

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – HERAUD T. – NICOLAS A. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ODORICO L.

Entendu l'exposé suivant :

Le projet de requalification du centre-bourg de Thorens-Glières s'inscrit dans une dynamique globale de la commune de Fillière visant à améliorer le cadre de vie, renforcer la centralité, et promouvoir des déplacements plus doux.

L'enjeu est multiple : apaiser la circulation, sécuriser les accès pour les piétons et les cycles, valoriser les espaces publics (notamment rue Saint-François de Sales), végétaliser le bourg, mettre en valeur le patrimoine bâti (église, monument aux morts) et redynamiser le commerce local en transformant un axe de passage en un lieu d'arrêt convivial.

Pour ce faire, le projet a été structuré en plusieurs secteurs (entrée ouest jusqu'au cinéma Le Parnal, cœur du bourg autour de la place de l'Église et de la place du 14 juillet, entrée est jusqu'à la maison commune) afin d'étaler les phases d'études et de travaux sur les exercices à venir.

Afin de mener à bien le projet dans sa phase 1, il est proposé de solliciter les dispositifs de la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement selon le plan de financement annexé (*annexe point 14_plan financement*).

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2334-32 et L2334-33,

Vu la délibération du Conseil municipal de Fillière n°2025-137 en date du 8 décembre 2025 et portant autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - opération d'aménagement du centre bourg de Thorens-Glières,

Considérant l'éligibilité du projet aux dispositifs de DETR / DSIL,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026,

Considérant le plan de financement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet d'aménagement du centre bourg de Thorens-Glières phase 1,
- **DIT** que le montant sollicité s'élève à 346 971,40 € au titre de la DETR soit 40% du cout total éligible du projet et 340 812,70 € au titre de la DSIL soit 39.29% du cout total éligible du projet,

Le secrétaire de séance
Laure ODORICO



Le Maire
Christian ANSELME



PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Commune de Fyllière
NUMÉRO SIRET :	20006268600167
INTITULÉ DU PROJET :	Aménagement du centre bourg de Thorens Glières (secteur 1)

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	541,67 €
acquisition trottoirs	541,67 €
maîtrise d'œuvre	57 434,80 €
maîtrise d'œuvre secteur 1	50 864,00 €
Esquisse secteur 1 (correspondant à 1/3 de la tranche ferme)	6 570,80 €
études	27 310,87 €
ARTER - diagnostics et études d'impact 2022 (correspondant à 1/3 du montant total)	5 091,67 €
EPODE - ateliers concertation 2019 (correspondant à 1/3 du montant total)	2 482,50 €
SPS secteur 1 (2025)	3 855,00 €
DOM EXPERT diagnostic amiante des enrobés - 2025 (correspondant à 1/3 du montant total)	1 483,30 €
GEODE levé topo initial et complémentaire - 2025 (correspondant à 1/3 du montant total)	4 225,20 €
EQUATERRE étude géotechnique - 2025 (correspondant à 1/3 du montant total)	6 657,20 €
TDMV détection réseaux - 2025 (correspondant à 1/3 du montant total)	2 736,00 €
PCR comptages véhicules et mesures de vitesses - 2025 (correspondant à 1/3 du montant total)	780,00 €

travaux	782 141,24 €
Lot 1 Terrassements / enrobés / bordures	483 965,00 €
Lot 2 Béton	103 330,60 €
Lot 3 Aménagements paysagers / mobiliers / revêtements en pierre	194 845,74 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	867 428,58 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ÉTAT				
DETR demandée	346 971,40 €	40,00 %		
DSIL demandée	340 812,70 €	39,29 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité (SYANE pour l'éclairage public) :	6 173,00 €	0,71 %	12/12/2025	
Sous-total aides publiques	693 957,10 €	80,00 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	173 471,48 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	173 471,48 €

20,00 %

Total Financement H.T.	867 428,58 €
-------------------------------	---------------------